Accusé de réception en préfecture
014-261400428-20231011-2023-46-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023

LE DÉPARTEMENT

Objectif stratégique n°1 - Assurer la qualité de l'accueil et de service en conformité avec la réglementation.

OBJECTIFS	Modalités de mise en œuvre	Descriptif établissement (autodiag)	Propositions d'actions par l'établissement (autodiag)	Avis, remarques du CD	Actions retenues	Indicateurs	colorer le calendrier en fonction de la planification des actions																			
							2023		2024				2025				2026				2027				2028	
							T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
ASSURER LA SECURITE AU SEIN DE LA RESIDENCE	Incendie (commission de sécurité,...)	L'établissement est classé Type L-Catégorie 5. Suivant la circulaire n°2007-36 DDSC/DGAS/DGUHC du 15 mai 2007. Les entreprises viennent tous les ans vérifier la conformité de la sécurité. Deux		Visite de la commission de sécurité incendie non obligatoire. Bâtiment à 6 niveau , plan d'évacuation affiché. 3 portes coupes feu auto à chaque étage. + trappes de désenfumage. Formation incendie des agents .Pas d'exercices d'évacuation incendie (non obligatoires) Défibrillateur au RDC. Registre de sécurité complété Formation sauveteur secouriste au travail fait par tous les agents faite fin 2022 SSI en place. Registre entrées/sorties tenu à jour.	→Effectuer un exercice régulier d'évacuation incendie.	Date de formation sécurité incendie et premiers secours des professionnels.																				
					→Actualiser la formation sécurité incendie des personnels tous les ans																					
					Actualiser la formation 1ers secours tous les 2 ans																					
	Evaluations des risques (radon, amiante, climatisation ou ventilation et eau, DARDE...)	Diagnostics amiante et électricité juin 2017 et DPE janvier 2023		Eau chaude individuelle dans les logements.	→ Poursuivre l'entretien annuel des équipements et compléter le carnet sanitaire.	Réalisation des diagnostics																				
	Maintenance des équipements,	Les contrats de maintenance sont à jour. Listing établi		Le service technique de la ville planifie les maintenances. Pas de carnet de maintenance sur place, détenu par services techniques.	→Poursuivre l'organisation des interventions de maintenance en place mais le registre(ou une copie) doit être consultable sur place..	Contrats de maintenance																				
	Astreintes techniques et administratives	Pas d'astreinte administrative et lien avec l'astreinte technique de la Ville		Présence en journée et astreintes nuits et week-end une semaine à tour de rôle (4 agents) N° de téléphone de l'astreinte sur livret d'accueil et affichage dans l'entrée.	→Poursuivre l'organisation en place.	Organisation et diffusion des notes de service																				
	Procédures existantes	Pas de procédure écrite formalisée	Faire des procédures écrites	Absence de fiches de procédures rédigées.	→Elaborer l'ensemble des procédures.	Type et nombre de procédures.																				
	Mise à disposition d'un logement et de locaux collectifs.	Un log. Individuel est à disposition des résidents. Des espaces collectifs sont présents (salon, restaurant, buanderie, salon de coiffure...)		Lave-linge possible dans une partie des logements et à disposition lave et sèche linge. Pas de procédure de désinfection entre chaque utilisation. Salle d'activités.	→Procédure de désinfection du matériel à mettre en place.	Typologie des logements individuels et des locaux collectifs.																				

Accusé de réception en préfecture
014-261400428-20231011-2023-46-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023

LE DÉPARTEMENT

Objectif stratégique n°1 - Assurer la qualité de l'accueil et de service en conformite avec la réglementation.

DISPOSER D'UNE RESIDENCE ADAPTEE AU PUBLIC ACCUEILLI-ARCHITECTURE	Accessibilité des locaux, ascenseurs	La résidence dispose de deux ascenseurs et un digicode à l'entrée et sortie de secours à chaque étage.		**Porte automatique: 1 auto, l'autre non, ouverture de 7h à 19h. Parking 12 places.**	**→Installer si possible budgétairement une seconde porte automatique.**	**Diagnostic accessibilité : présence ascenseur entrée extérieure signalétique lisible**																				
	Adaptation des logements au public, signalétique.	Les logements sont adaptés comme le prévoit l'arrêté du 17/10/2012. Les logements ne sont pas adaptés PMR.	Réfection de quelques logements après le départ des résidents surtout les salles de bain.	**Bacs à douche hauts (marche de 15cm), la porte large de 90 cm permet le passage d'un fauteuil. Signalétique des locaux et des étages correcte.**	**→Etudier un projet de réhabilitation des salles de bains avec le bailleur.**	**Douche/ typologie des logements/ logement individuel / existence logement PMR. - Arrêté du 17/10/2012 :chaque logement ou chambre doit comporter un lavabo, un W-C, une douche avec eau courante chaude et froide, des rangements et être raccordé aux réseaux divers.**																			
	Projets de réhabilitation, d'extension en cours ou prévu - Besoins recensés (vétusté des locaux, équipements…)	Pas de projet de réhabilitation encore mise en place. Espace accueil et salon existant	Réflexion sur les besoins et un projet de réhabilitation. Réflexion sur une nouvelle organisation du service de restauration.	**Fermeture du service restauration en salle depuis le 1er avril. Navette pour aller-retour du lundi au vendredi au restaurant de la Villa Médicis. Achat du repas (tarif social du lundi au vendredi) par le CCAS puis refacturation aux résidents selon les revenus. Tarifs, Transports - avis du CVS .Les usagers semblent satisfaits et disent que d'aller déjeuner à l'extérieur leur permet de sortir et de rencontrer d'autres personnes. la qualité de la restauration est satisfaisante. Le WE et jours fériés, le Groupe la Poste est associé à un traiteur pour livraison des repas.**	**→Faire un avenant au contrat de séjour pour mise à jour du cadre réglementaire et inscrire la suppression de la restauration sur place et modifier le contrat pour les nouveaux arrivants.**	**Taux de vétusté, présence d'une salle d'animation, de restauration et d'un espace accueil.**																	
DEVELOPPER LA DEMARCHE QUALITE EN FAVEUR DE L'ACCES AUX DROITS DES RESIDENTS ET DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES BIENTRAITANTES	Outils qualité : Projet d'Etablissement, évaluation externe, Livret d'Accueil, Règlement De Fonctionnement, Contrat De Séjour, Plan BLEU, Charte de la PA, procédures internes (admission, …), Document unique, Affichages obligatoires (tarifs, Allo maltraitance….)	la résidence dispose des documents réglementaires (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, Charte de la PA). Les tarifs sont affichés dans la résidence. Les affiches allo maltraitance Evaluation externe en 2016. .Evaluation interne en 2022	Mise à jour des documents et mise en place du plan bleu. Faire des procédures écrites interne à la résidence	**Plan bleu à élaborer PVI à mettre en œuvre pour les 15 résidents qui n'en ont pas et actualisation pour les autres PVI. PE à retravailler (échéance au 31/12/2023). Charte des droits et libertés lue avec les personnes avant l'accueil. RDV de plus d'une heure de pré-accueil assurés par Mme Saiter - gestion locative).**	**→Veiller à actualiser les documents en fonction de la réglementation du 22 avril 2022 applicable au 1er janvier 2023.**	**Date de dernière évaluation Date dernier rapport d'activités**																		
					→Elaborer le plan Bleu																				
					→Transmettre un rapport d'activités annuel au CD																				
					→Actualiser le Projet d'établissement en 2024																				
					→Transmettre le rapport d'évaluation au plus tard le 31 décembre 2025.																				
	Recueil, traitement et suivi des	traitement des réclamations des	Faire une procédure et ouvrir un	**Signalements déjà transmis au CD (Pour apporter une clarification des différents types de réclamations-signalement, se référer au CR de présentation du cadre réglementaire, réunion plénière**		**Réalisation d'une procédure et**																			

Accusé de réception en préfecture
014-261400428-20231011-2023-46-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023

LE DÉPARTEMENT

Objectif stratégique n°1 - Assurer la qualité de l'accueil et de service en conformité avec la réglementation.

	Recueil, traitement et suivi des signalements et réclamations	résidents. Un cahier de suivi sur des situations complexes.	document sur la traçabilité des réclamations	**2022). Pas de fiche sur le traitement des signalements . Informations inscrites au dossier des résidents (réglementation RGPD). Pas de fiches d'évènements indésirables**	**→Elaborer une procédure de traitement des signalements - réclamations et un outil de traçabilité.**	**nombre par an, motifs de réclamations, retour d'expérience.**																			
					→Continuer de transmettre les événements qui relèvent de la cellule signalement - réclamations au CD																				
	Formation et accompagnement des professionnels (diffusion des RBPP de l'HAS, plan de formation annuel, promotion de la bientraitance, échange sur les pratiques, information…)	Les agents de la résidence peuvent suivre des formations via le CNFPT. De plus des groupes d'analyses de pratiques professionnelles sont en place	Formation sur les RBPP et mise en place d'un registre. Développer les formations pour les professionnels	**Formation habilitation électrique Formation PAC résidents avec l'ASEPT (animatrice) - 2023.**	**→Continuer à élaborer le plan annuel de formation et prévoir une formation RGPD.**	**Nombre de formation par agent, nombre de réunion du personnel, canaux de diffusion des bonnes pratiques.**																			
GARANTIR LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES RESIDENTS PAR LA MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS SOCLES	Prestations d'administration générale (dont état des lieux d'entrée et de sortie)	Mise en place d'état des lieux à chaque départ et entrée. L'hôtesse d'accueil est présente du lundi au samedi midi au sein de la résidence.		**RAS**	**→Poursuivre l'organisation en place.**	**Etats des lieux contractualisés.**																			
	Accès à un service de restauration par tous moyens (conventions avec un prestataire, cuisine interne…)	Un restaurant à disposition des résidents tous les midis du lundi au vendredi (convention avec la Villa Médicis à partir du 01 04 23 pour l'accueil au sein de leur restaurant/ Mise en place d'une navette). Pour les résidents ne souhaitant pas se déplacer, possibilité de portage de repas dans le logement.	Mise en place de ces nouvelles modalités du service de restauration et réflexion sur l'évolution en interne	**Une dizaine de personnes se rend au resto de la Villa Médicis Portage de repas : choix du régime possible mais pas le choix du menu. Faire une enquête de satisfaction sur la nouvelle organisation un an après sa mise en place**	**→Engager une réflexion sur l'évolution de la prestation repas en lien avec le résultat d'une enquête de satisfaction.**	**Salle de restaurant, plateaux disponible en cas de besoin, nombre d'agents, affichage de l'information si prestation externalisée.**																			
	Accès à un dispositif de sécurité 24h/24h apportant aux résidents une assistance par tous moyens permettant de se signaler	Lors de son entrée, le résident peut souscrire à un système de téléassistance pour un tarif de 13,50€. Ce dispositif n'est pas obligatoire. Il y a 2 téléassistances dans les parties communes de la résidence accessibles à tous.	Développer les actions de prévention sur l'utilisation de la téléassistance mise en place avec le prestataire	**Téléassistance individuelle possible et 2 téléassistance à disposition au sein des parties communes.**	**→Développer les actions de prévention sur l'utilisation de la téléassistance mise en place avec le prestataire.**	**Type de dispositif, affichage de l'information, inclusion dans les charges…**																			
	Accès à un service de blanchisserie par tous moyens	La résidence dispose d'une laverie -buanderie avec une machine à laver et un séche linge. Enregistrement des utilisateurs sur un registre . La prestation est gratuite.		**L'équipement d'arrivée et d'évacuation d'eau n'est pas installé dans tous les logements. Il y a un équipement collectif à disposition des résidents. Pas de procédure de désinfection entre chaque utilisation.**	**→Mettre en place une procédure de désinfection du matériel entre chaque utilisation.**	**Local buanderie, machine et séche linge, coût, affichage de l'information si externalisée, accès à un réseau dans les logements individuels.**																			
	Accès aux moyens de communication, y compris internet, dans tout ou partie de l'établissement	L'établissement dispose du Wifi. Chaque résident peut se connecter avec son appareil au Wifi de l'établissement	Faire une affiche pour informer les résidents.	**Projet d'atelier numérique dans la salle d'activité Tablettes numériques à dispo. 2-3 ateliers numériques en 2022 Activité vélo connecté à venir avec un prestataire (financement 6000 euros CFPPA).**	**→Poursuivre le développement d'ateliers numériques (accès aux démarches de droit commun, voyages virtuels, conférences, accès aux familles etc.)**	**Ateliers numériques, partage WIFI, accès dans les logements individuels…**																			
					→ mettre en œuvre l'activité vélo connecté																				

Accusé de réception en préfecture
014-261400428-20231011-2023-46-DE
Date de télétransmission : 11/10/2023
Date de réception préfecture : 11/10/2023

LE DÉPARTEMENT

Objectif stratégique n°1 - Assurer la qualité de l'accueil et de service en conformité avec la réglementation.

				Idée de mutualisation à approfondir avec la résidence située à 5 kms bien équipée pour le sport et salle de cinéma. Retour du bilan annuel du FA, décomposition de la répartition des dépenses à revoir. Priorité de la mutualisation avec l'EHPAD du Mont-Joly avant la résidence de Cricqboeuf / visite planifiée le 15 09 23 à Cricqboeuf	**→Participer au groupe de travail sur outil de remontées de données**	**Remontées de données du forfait annuel autonomie Mutualisation des activités avec autre ESMS**																				
	Offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie	L'animatrice de la résidence propose des animations de prévention individuelle et/ou collective.			**→Veiller à la transmission en temps des tableaux de remontées du forfait autonomie.**																						